

 **Emplacement** : Salle des Fêtes
 **Date** : Mardi 18 Mai 2021
 **Heure** : 20h00

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 18 Mai 2021

PRÉSENTS : Marcel PICHOT – Sonia PERTEL – Didier ROSSELIN – Noëlla GENISSEL – Emmanuel COLLET - Vanessa VETIL – Philippe LEVREL – Aurélien DESWARTE – Mickaël PELLAN – Chantal DECLOITRE – Ludocie DEMEURÉ – Angélique COCHÉ – Thierry JEANNEY - Karinne TREGOUËT

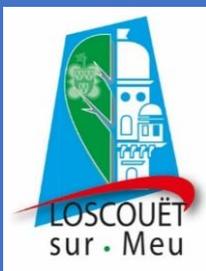
ABSENTS EXCUSÉS : Sylvie PÉDRON (pouvoir à Ludocie DEMEURÉ)

Secrétaire de séance : Madame COCHÉ Angélique

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire propose de nommer Madame Angélique Coché, secrétaire de séance. Celle-ci accepte. La Secrétaire de Mairie est nommée comme secrétaire auxiliaire.

A l'ouverture de la séance du Mardi 18 mai 2021, Monsieur Le Maire demande si l'ensemble de l'assemblée a bien pris connaissance du Compte rendu du dernier conseil en date du 13 avril 2021. L'ensemble du Conseil déclare à l'unanimité avoir pris connaissance du document et le valide.

Conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a obligation d'établir un ordre du jour de chaque séance du Conseil Municipal et de le mentionner sur les convocations adressées préalablement aux conseillers municipaux. Le Maire peut donc, en cours de séance, appeler le Conseil Municipal à délibérer uniquement sur les questions figurant à l'ordre du jour de cette séance, mentionnées sur les convocations.



🏠 **Emplacement** : Salle des Fêtes
📅 **Date** : Mardi 18 Mai 2021
🕒 **Heure** : 20h00

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1. Présentation de Jean-Philippe BLIN de SAB Energie

M. Jean-Philippe BLIN de SAB Energie est venu présenter en conseil le projet éolien du parc de Trémoré. La commune du Loscouët-sur-Meu étant située à moins de 6km du projet, celle-ci avait été précédemment consultée lors d'une enquête publique.

M. Blin informe le conseil qu'une éolienne ne peut pas se situer à moins de 500m d'une habitation et qu'avant qu'un projet éolien voit le jour, il y a de nombreuses études préliminaires sur la faune, la flore, le bruit engendré, l'impact écologique, les contraintes d'aviations etc...

Intervention d'élus : Plusieurs élus s'interrogent sur le bruit provoqué par les éoliennes. M.BLIN informe le conseil des réglementations en vigueur et qu'une fois le parc construit, ils refont des tests sonores pour vérifier que le parc éolien respecte la réglementation.

M.BLIN propose au conseil de venir régulièrement faire un point sur l'avancée du projet.

2. Dettes prescrites

Les dettes sont prescrites au bout d'un certain temps et lorsque la trésorerie a pu tout mettre en œuvre pour recouvrer la créance.

Sur demande de la trésorerie, le conseil municipal doit admettre la prescription de dettes dont la liste nominative ainsi que les montants ont été fournis par la trésorerie.

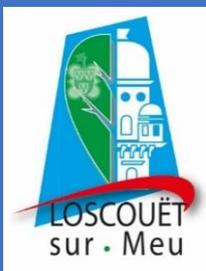
La plupart de ces dettes concernent les ordures ménagères, à charge désormais de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Intervention des élus : Plusieurs élus font part de leur mécontentement quant au fait que les dettes impayées soient à charge de la commune. Ils soulignent l'inégalité d'un tel système puisqu'alors ceux qui payent correctement subissent des augmentations de prix pour compenser les mauvais-payeurs.

Intervention d'un élu : Un élu demande pourquoi les conteneurs continuent à être relevés si les usagers ne payent pas ?

Si les conteneurs n'étaient pas relevés, cela pourrait provoquer la création de décharges sauvages, ou inciter les usagers) se débarrasser de leurs déchets sur la voie publique.

Un élu demande si la trésorerie ne pourrait pas trouver un autre moyen pour recouvrer les dettes ?



 **Emplacement** : Salle des Fêtes
 **Date** : Mardi 18 Mai 2021
 **Heure** : 20h00

La trésorerie a déjà essayé de recouvrer la créance en demandant des saisies sur salaires ou bancaires, mais ces démarches n'ont pas abouti.

Un élu souligne le fait que ces dettes concernent les années 2015 et 2013 et que par conséquent il faudra prévoir un budget pour les dettes des années suivantes étant donné que la situation risque de se reproduire.

Pour les futurs exercices et afin de limiter les dettes prescrites et les impayées, il est proposé que la commission finances se charge d'étudier les « état de dettes » et réfléchisse à des moyens de recouvrer ces sommes dues.

Après en avoir délibéré, et par obligation, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 7 abstentions décide à contrecœur de prescrire les créances dont il a pris connaissance puisque ces créances sont irrécouvrables.

3. Budget Communal : Décision modificative n°1

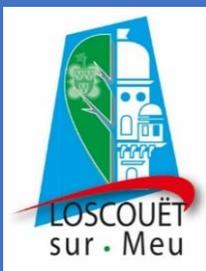
Suite à une facture d'investissement imprévue au budget 2021 pour les travaux du lotissement de la Boulaie, il convient de faire la décision modificative suivante :

| Article : | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|---|-----------------------|-------------------------|
| Opération 1026 (Travaux Lotissement La Boulaie) : compte 2128 « Autres agencements et aménagements de terrain » | | 3 705 € |
| Opération 1027 (Destruction ancienne salle des fêtes) : compte 2121 « Plantations d'arbres et d'arbustes » | 3 705 € | |

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants d'approuver la décision modificative ci-dessus.

4. Budget Le Madison : Décision modificative n°1

Le montant des dépenses imprévues ne doit pas dépasser 7.5% des dépenses totales. Or, cette règle n'étant pas respecté au budget 2021, il convient de faire une décision modificative.



🏠 **Emplacement** : Salle des Fêtes
📅 **Date** : Mardi 18 Mai 2021
🕒 **Heure** : 20h00

| Article | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|---|-----------------------|-------------------------|
| 615221 « Entretien de bâtiments publics » | | 1 500 € |
| 022 « Dépenses imprévues » | 1 500 € | |

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants d'approuver la décision modificative ci-dessus.

5. Budget Lotissement du Petit Bois : Décision modificative n°1

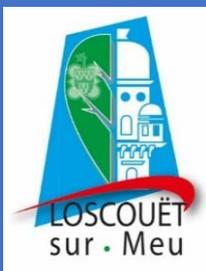
La déclaration de TVA pour les lotissements est à déclarer tous les trimestres et à l'euro près. Les centimes restants sont stockés dans un compte à part, et une fois une somme ronde atteinte, il faut faire un titre ou un mandat. Aucun crédit n'avait été prévu au chapitre 65, il convient donc de faire une décision modificative :

| Article | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|---------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| 65888 « Autres » | | 1 € |
| 678 « Charges exceptionnelles » | 1 € | |

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants d'approuver la décision modificative ci-dessus.

6. Augmentation de la DHS d'un agent technique

Depuis la délégation des instructions d'urbanisme à Loudéac Communauté Bretagne Centre, de nouvelles missions d'urbanisme sont confiées à un agent assurant entre autres l'accueil à la mairie. De plus, c'est cet agent qui s'occupe de la restructuration du cimetière et du rangement de celui-ci.



🏠 **Emplacement** : Salle des Fêtes
📅 **Date** : Mardi 18 Mai 2021
🕒 **Heure** : 20h00

La proposition est donc d'augmenter la DHS de l'agent à 17h00 au lieu de 15h30 par semaine. À terme, et après saisine du comité technique et réunions de la commission personnel, la DHS de l'agent serait passée à 20h00 par semaine.

Un élu demande si l'agent a un autre emploi à côté de celui de la Mairie ?
Cet agent ne travaille qu'à la Mairie.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres votants d'approuver l'augmentation de la DHS et de modifier comme ci-après le tableau des emplois :

| Cadres ou emplois | Catégorie | Effectif | Durée Hebdomadaire de service |
|--|-----------|----------|-------------------------------|
| Administratif : Adjoint administratif pal 8 ^{ème} échelon : | C | 1 | 35h |
| Technique : Adjoint technique territorial 1 ^{er} échelon | C | 1 | 30h |
| Technique : Adjoint technique pal 1 ^{er} échelon | C | 1 | 35h |
| Adjoint technique territorial 1 ^{er} échelon | C | 1 | 17h |

7. Redevance Occupation Domaine Public : Orange

Monsieur le Maire informe le conseil que tout comme Enedis, Orange, opérateur téléphonique et détenteur des lignes de télécommunications, doit verser à la commune une redevance pour l'occupation du domaine public. Cette redevance annuelle n'a pas été perçue par la commune depuis 2011, mais n'est rétroactive que sur 5 années. Le calcul se fait à partir des éléments fournis par Orange avec application d'un coefficient d'actualisation.

Le conseil après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres votants, d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret n°2005-1676 et d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

8. Devis Aménagement paysager ancienne salle des Fêtes

Après que Monsieur Pellan Mickaël et Madame Génissel Noëlla sont sortis, Monsieur le Maire a présenté les 4 devis envoyés à la Mairie pour l'aménagement d'un espace paysager en lieu et place de l'ancienne salle des fêtes détruite en début d'année 2021.

Ces devis sont dans l'ordre d'arrivée :

- Entreprise Hervé paysage : 6 283.20€
- Entreprise Massart : 3 690.30€
- Entreprise L'Abri'Côtier : 7 591.20€
- Entreprise Pellan paysage : 3 543.60€



 **Emplacement** : Salle des Fêtes
 **Date** : Mardi 18 Mai 2021
 **Heure** : 20h00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de retenir l'entreprise Pellan paysage pour l'aménagement paysager qui sera réalisé à la place de l'ancienne salle des fêtes.

9. Formation Urbanisme : choix de la date

L'ARIC a proposé plusieurs dates pour la formation urbanisme qui doit se dérouler à la salle des associations de la commune de Loscouët-sur-Meu en présence de tous les élus.

Les dates proposées étaient :

- Samedi 05 juin 2021
- Samedi 12 juin 2021
- Samedi 19 juin 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants, de choisir la date du samedi 19 juin 2021 pour la formation urbanisme de l'ARIC.

10. Avis Pacte de Gouvernance

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du conseil communautaire du 09 mars 2021 les élus ont approuvé le projet de pacte de gouvernance. Ce projet de pacte a été conçu par un groupe de travail représentatif du territoire. Ce pacte a pour but de correspondre au mieux à l'environnement institutionnel local sans en alourdir le fonctionnement et de construire une juste articulation entre la Communauté de communes et les communes.

La première adjointe exprime son sentiment sur le bureau communautaire : il est dommage que seul le Maire ait le droit d'y assister, ce qui implique que s'il est absent, personne ne peut représenter la commune du Loscouët-sur-Meu.

Un élu aurait souhaité que l'élaboration de ce pacte soit faite avant celle du PLUI car ainsi les communes auraient eu plus de possibilités d'exprimer leur volonté sur le devenir du territoire.

Un autre élu souligne que Loudéac Communauté Bretagne Centre est composé de personnes compétentes et disponibles qui sont prêtes à aider la commune dans de nombreuses démarches.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour et une abstention d'approuver le projet de pacte de gouvernance.



QUESTIONS DIVERSES

A. Rénovation du Presbytère

Monsieur le Maire présente les différentes possibilités pour la rénovation du presbytère :

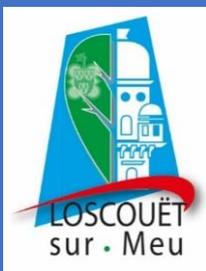
- Il est possible de céder le bien au CIAS de LCBC, via un appel à candidatures lancé sur ce mandat chaque année par LCBC (seul un projet de don de bâtiments est retenu chaque année). A terme et si le projet de la commune, LCBC, via le CIAS prend en charge les travaux et gère les locataires. Toutefois le bien appartiendra définitivement au CIAS, la commune sera responsable de l'entretien extérieur.
- Le confier à un bailleur privé : le bien appartiendrait toujours à la commune mais serait géré par un tiers.
- Le vendre.
- Le rénover aux frais de la commune : le bâtiment resterait alors dans le patrimoine de celle-ci. Le coût de la rénovation est estimé à 500 000€.

Ce projet sera abordé lors de réunions de la commission bâtiment une fois que les travaux d'aménagement du bourg seront chiffrés.

B. Noms pour futur lotissement

La commune prévoit l'aménagement d'un lotissement à côté du terrain de foot qui ferait environ 4 lots. Avant de signer avec un maître d'œuvre, il est nécessaire de trouver un nom à ce lotissement. Un sondage sera organisé sur la page facebook de la Mairie afin de recueillir les idées des habitants. Une boîte à idées pourra également être mise en place à la Mairie. Plusieurs noms sont déjà proposés comme « Impasse du Stade » ou « Impasse de L'Etoile Sportive ».

Il est demandé aux conseillers de réfléchir à des noms, car cela sera mis au vote lors de la prochaine réunion.



 **Emplacement** : Salle des Fêtes
 **Date** : Mardi 18 Mai 2021
 **Heure** : 20h00

Monsieur le Maire fait également part à l'assemblée que LCBC prend en charge les travaux d'assainissement, que le syndicat d'eau prendra en charge l'alimentation d'eau jusqu'à l'arrivée du terrain et que la répartition par lot se fera à la charge de la commune.

C. RIFSEEP/CIA

Le conseil est informé des prochaines dates des réunions de la commission Personnel qui auront pour but de fixer les modalités d'attribution du RIFSEEP et du CIA. Ces dates sont :

- Le 28/05 à 18h30
- Le 10/06 à 18h30

D. Elections : Permanences

Les horaires de permanences sont exposés aux conseillers municipaux.

Une soirée de dépistage et d'information sera organisée le jeudi 17 juin à 18h30 à la salle des fêtes pour les membres du bureau de vote. Les cartes vitales seront à amener obligatoirement.

INFORMATIONS MENTIONNÉES A LA FIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Site Internet :

La commission communication fait le compte-rendu du rendez-vous qu'ils ont eu avec Sempléo pour la refonte du site internet de la commune. La commission fournit un retour positif quant à cet échange.

Les prix et prestations de Sempléo seront comparés ultérieurement avec d'autres entreprises.